

## Les critères d'attribution de la gratification JOP

Présence 10 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre) pour les postes exigeant une présence opérationnelle effective <b>Ou</b> présence 9 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre) pour les postes dont l'activité est principalement tournée vers la préparation (préalable, durant, après) des JO et des JP	X				
Présence 10 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre dont une semaine durant les JO <b>ou</b> JP) pour les postes exigeant une présence opérationnelle effective <b>Ou</b> présence 9 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre dont une semaine durant les JO <b>ou</b> JP) pour les postes dont l'activité est principalement tournée vers la préparation (préalable, durant, après) des JO et des JP		X			
Présence 10 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre avec une présence lors des JO <b>et</b> des JP pour les postes exigeant une présence opérationnelle effective OU Mission de salubrité, sécurité publique ou de sécurisation des jeux <b>Ou</b> présence 9 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre) pour les postes dont l'activité est principalement tournée vers la préparation (préalable, durant, après) des JO et des JP			X	X	X
Poste exigeant une présence opérationnelle effective ou poste dont l'activité est principalement tournée vers la préparation des JO et des JP	X		X	X	X
Poste exigeant une présence opérationnelle effective – <b>incluant une semaine de travail entre le 12 août et le 23 août</b>		X			
Intensification <b>moyenne</b> de la charge de travail Ou intensification <b>moyenne</b> du travail sur longue durée en 2024	X	X	X		
Intensification <b>forte</b> de la charge de travail Ou intensification <b>forte</b> du travail sur longue durée en 2024				X	
Intensification <b>exceptionnelle</b> de la charge de travail					X
	600€	900€	1 200€	1600€	1900€